



CPMR INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION



JUNTA DE ANDALUCIA

Groupe de travail «Transport et Politique Maritime Intégrée» de la Commission Inter Méditerranéenne»

Réunion de la Task Force «Pêche et aquaculture»

8 février 2017 - Bruxelles (BE)

CONCLUSIONS

Participants:

Prénom/NOM	RÉGION/FONCTION
Daniel ACOSTA CAMACHO	Jefe de Servicio Ordenación Recursos Pesqueros y Acuícolas - Junta de Andalucía
José M. GAITERO REY	Sub-Director de Pesca – Junta de Andalucía
Angeli KALLIOPI	Head of the Unit of Crops and Animal Production (Dytiki Ellada)
Margarita PÉREZ MARTÍN	Directora General de Pesca y Acuicultura - Junta de Andalucía
Davide STRANGIS	Secretario Ejecutivo - Comisión Intermediterránea de la CRPM
Christina STARAKA	Vice-Governor of Aitolokarnania Unity (Dytiki Ellada)
Sergi TUDELA I CASANOVAS	Dirección General de Pesca y Asuntos Marítimos - Ministerio de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación de Catalunya
Elisenda FATJO-VILAS MARCH	Técnico de la delegación de la Generalitat de Catalunya ante la UE
Lucia HUERTAS	Directora de la Delegación de la Región de Murcia en Bruselas
Giuseppe SCIACCA	CPMR Senior Policy Officer

CPMR Intermediterranean Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +34 93 554 50 49 - Email: davide.strangis@crpm.org

www.medregions.com

I – POINT D'INFORMATION

Davide Strangis ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il rappelle que la Task Force pilotée par la Région Andalucía a été lancée en juillet 2016. Cette réunion est donc la première réunion de la Task Force et elle a pour objectif de valider le [cahier des charges](#) et de débattre du [calendrier d'actions prioritaires pour 2017](#). **Davide Strangis** présente l'ordre du jour de la réunion et demande aux participants de se présenter.

Il fait une restitution très positive par rapport aux réunions du Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM et sur la conférence des parties dans le cadre l'initiative pour la Méditerranée Occidentale (West MED) organisées à Barcelone ([voir présentation power point](#))

II – CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE LA CRPM SUR LA MISE EN OEUVRE DU FEAMP 2014-2020

Giuseppe SCIACCA présente une première synthèse des informations récoltées via un questionnaire élaboré par le secrétariat général de la CRPM et envoyé aux Régions membres afin d'analyser la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche 2014-2020 (FEAMP). Dans ce cadre, 27 questionnaires ont été collectés de Régions de la CRPM, dont 11 venant de Régions membres de la Commission Interméditerranéenne.

En ce qui concerne les résultats préliminaires de l'analyse du questionnaire, **Giuseppe SCIACCA**:

- rappelle que l'approbation tardive du règlement 508/2014, ainsi que de la gouvernance actuelle du FEAMP (bâtie sur des programmes opérationnels nationaux) figurent parmi les principales causes des difficultés rencontrées par les Régions maritimes européennes, ce qui a affecté directement le démarrage de la période de programmation 2014-2020 ;
- souligne les limites de l'efficacité du FEAMP. Ces limites découlant à la fois de la très haute complexité des normes et de l'extrême rigidité des procédures de mise en œuvre et de contrôle imposées par le règlement ;
- présente et commente un certain nombre de normes/articles du règlement FEAMP qui ont comporté ou comportent des problèmes de mise en œuvre pour les Régions (par exemple les articles 10.5, 11, 28 31.2, 31.4, 32, 33, 33.3.b, 34, 38, 38.4, 39, 40, 41, 43, 46.2, 42, 55, 66, 69.1.f) ;
- informe les participants que les informations récoltées seront exploitées par la CRPM pour rédiger une position politique qui sera présentée à l'occasion de la réunion du Bureau politique de la CRPM qui se tiendra le 10 mars 2017 à Malte ;
- rappelle que, suite à la rencontre du matin avec la DG MARE, la CRPM est invitée à participer aux travaux de la conférence interministérielle sur le futur du FEAMP qui aura lieu sous présidence estonienne en octobre 2017. À ce sujet, il souligne que la Task Force de la Commission Interméditerranéenne devra contribuer aux travaux de coordination/préparation ;
- informe les participants que le Secrétariat de la CRPM échange actuellement avec certains parlementaires européens, membres de la Commission de la pêche, en vue d'assurer sa participation à l'une de ses auditions afin de présenter les résultats de l'étude de la mise en œuvre du FEAMP. Cette audition devrait avoir lieu dans le courant du premier semestre 2018.

Davide Strangis souligne également la possibilité d'obtenir une visibilité politique pour les travaux du FEAMP lors de la conférence sur l'économie bleue organisée par l'UpM, en présence de la DG MARE. Elle devrait avoir lieu en Italie ou en France en novembre 2017 (à confirmer).

Les représentants des Régions participent activement au débat sur les mesures du FEAMP.

La Région Andalucía, coordinatrice de la Task Force, souligne l'importance du mandat en cours et invite les participants, ainsi que le secrétariat général de la CRPM à

- poursuivre activement le travail d'analyse de la mise en œuvre du FEAMP ;
- promouvoir le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres de la Task Force ;
- coordonner les efforts/initiatives de la Task Force en fonction de l'agenda politique de la CRPM.

III – PARTICIPATION AU RAPPORT DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA PÊCHE EN MÉDITERRANÉE (M. AFFRONTE)

Giuseppe SCIACCA donne des informations concernant le calendrier d’approbation du rapport d’initiative parlementaire AFFRONTE. Il rappelle que le rapport devrait être approuvé par la Commission de la pêche du Parlement européen le 22 mars 2017. Puis lors de la plénière du Parlement européen le 26 avril 2017.

- Les représentants des Régions participent activement au débat sur le rapport Affronte. À ce sujet, les représentants de la Région Catalogne juge le rapport globalement positif malgré certains points qui mériteraient une révision.
- D’autre part, la Région Andalucía fait part de certaines interrogations et informe qu’elle a présenté des amendements via sa député européenne. L’Andalousie émet plus spécifiquement des doutes quant à la généralisation de l’introduction de TAC et des quotas pour toutes les espèces en Méditerranée, ce qui pourrait notamment entraîner des problèmes socio-économiques. Des renseignements préalables et certifiés sont nécessaires.

Le secrétariat général de la CRPM tiendra les membres de la Task Force informés de l’état d’avancement des travaux législatifs sur le rapport AFFRONTE.

IV – PARTAGER DES STRATÉGIES ET DÉVELOPPER DES ACTIONS COMMUNES EN MATIÈRE D’AQUACULTURE

Davide Strangis rappelle que l’objectif de la Task Force est de favoriser le partage d’informations concernant les documents de planification stratégique (ex. plan stratégique de l’Andalousie sur l’aquaculture).

La Région Andalucía présente les grandes lignes de sa stratégie sur l’aquaculture. Elle souligne l’importance de travailler ensemble pour faire face aux problèmes qui touchent le développement de la filière en Méditerranée. À ce sujet, la Région Andalucía estime qu’il est nécessaire de réfléchir aux problèmes d’ordre administratif dans ce secteur.

À la fin du débat les Régions s’accordent sur la nécessité de promouvoir et d’identifier, dans les mois à venir, les bonnes pratiques ou expériences significatives, les barrières, les problématiques, etc. Enfin, les Régions s’accordent sur le principe de mobilisation afin d’identifier des partenariats techniques et de bâtir des propositions de projets portant sur des thématiques d’intérêt commun liées au développement durable de l’aquaculture. En ce sens, La CRPM informe les participants qu’elle est dans l’attente de résultats concernant l’évaluation d’un projet H2020. Ce projet est basé sur l’identification de besoins (en terme technologique) ainsi que sur la mise en œuvre d’une feuille de route en Méditerranée visant à promouvoir le développement et l’utilisation de technologies innovantes nécessaires à l’intensification de la compétitivité de l’aquaculture en Méditerranée.

V – DÉVELOPPER DES RÉFLEXIONS CONTRIBUANT À L’AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIMENSION EXTERIEURE DE LA PCP

La CRPM explique l’opportunité de travailler sur la dimension extérieure de la PCP au niveau des Régions, ainsi que les alliances et opportunités existantes avec les pays du Sud de la Méditerranée. Des exemples très concrets sont mentionnés, tels que les travaux menés par l’UpM dans le cadre de l’initiative West Med et le groupe de travail sur l’économie bleue auquel participe également le *General Fisheries Commission for the Mediterranean* (GFCM) en tant qu’observateur, au même titre de la CRPM.

Cela montre qu’il existe déjà de nombreux contacts et une tradition de collaboration, notamment au vue des expériences de l’Andalousie, plus spécifiquement en lien avec le Maroc. Il existe entre autres un projet de coopération, ainsi qu’une assistance technique en cours «IMP Facility - Facilité de la Politique Maritime Intégrée de l’UE» qui touche d’une certaine manière les thèmes liés à la pêche. Toutefois, il existe de réelles difficultés quant à la mise en place de coopérations effectives à échelle régionale/territoriale, et ce notamment en raison du manque d’opportunités, en particulier pour les programmes de coopération avec le Maroc. En parallèle, la Tunisie bénéficie de plus d’opportunités. Dans ce cadre, la CRPM aurait tout intérêt à s’organiser en prenant en considération les réflexions concrètes de ses membres et en favorisant la coopération sur certaines thématiques en rapport avec la pêche. Pour ce faire, il faut analyser les besoins de nos Régions en termes de coopération et les contreparties des régions du Maghreb afin de saisir un maximum d’opportunités.

La CRPM et les participants soulignent l'importance de la collaboration avec ces pays du Sud, notamment en ce qui concerne la thématique des FLAGS (particulièrement pertinent pour la coopération directe, par exemple avec la Région Andalucía) et la concertation avec les acteurs du secteur de la pêche à tous niveaux de l'échelon local. Ces thématiques pourraient être travaillées et adaptées à la rive Sud. Cela pourrait s'avérer intéressant pour la DG MARE et les pays partenaires. Pour le moment le Maroc exprime un vif intérêt pour aider tout particulièrement la petite pêche artisanale. D'autres thématiques sont susceptibles de les intéresser comme les aires marines protégées, leur cogestion avec les acteurs publics/privés et la société civile, ainsi que le développement de services éco-systémiques dans ces espaces.

Il est rappelé que l'organisation d'ateliers dans le cadre de forums ayant un lien avec la dimension extérieure de la PCP en Méditerranée doit être favorisée (ex. Événements Sicile). Il a également été fait référence à de possibles programmes de financement européen pour engager des projets dans ce domaine, c'est le cas des programmes : INTERREG MED (2nd AP, SO 1.1 o 3.2), ENI CBC MED (Avril 2017, termes de référence), ADRION INTERREG, H2020, ERASMUS + K2 – renforcement des capacités, IPA etc.

La Commission Interméditerranéenne de la CRPM est en contact avec MED PAN sur ces thématiques. Elle a notamment participé au forum des AMP en novembre 2016 et est sur le point de signer un protocole d'entente avec ce même réseau. Une première collaboration a déjà lieu dans le cadre du projet horizontal interreg MED PANACeA sur la biodiversité et les aires protégées.

D'autre part, il existe des opportunités de collaboration sur le thème du "pescatourisme" sous ses différentes formes, du tourisme lié à l'aquaculture, ou encore sur la sensibilisation en matière de produits de la mer (ex. Projet Pappa fish dans les écoles de la Région de la Marche). Dans ce contexte, il faut rappeler le prochain événement SeaFood, prévu de concert avec la prochaine réunion maritime de la CRPM des 25/26 avril, date autour de laquelle pourrait s'organiser la prochaine réunion de la Task Force (à confirmer).

VI – AMÉLIORER LA PARTICIPATION ET LA COORDINATION DES RÉGIONS DE LA COMMISSION INTERMÉDITERRANÉENNE AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF MED

Il a été mis en avant la nécessaire amélioration de la coordination entre les Régions afin d'assurer une participation effective auprès des travaux du Conseil Consultatif Med et afin de convenir de positions *ad hoc*. La CRPM rappelle l'importance de la bonne coordination entre les Régions membres qui participent déjà aux travaux du CC-MED (AC-MED). À ce sujet elle réitère son souhait de devenir membre du CC-MED. Des démarches similaires sont en cours auprès d'autres conseils consultatifs. La CRPM tiendra les membres de la Task Force informés des évolutions de ce dossier.

Le secrétariat général de la CRPM contactera le secrétariat du CC-MED afin de vérifier les conditions pour une éventuelle adhésion.

VII – DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION PILOTES PAR LE BIAIS DES OPPORTUNITÉS PRÉSENTE DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX :

Un rappel est fait sur les analyses des principales opportunités (appels à projets, ex. ENI CBC MED, MED Interreg, IPA, H2020, Erasmus +, autres...) et besoins, avec une prévalence pour les projets oscillant entre les besoins et les opportunités des régions.

Pour le moment, la CRPM est dans l'attente des résultats d'évaluation d'un projet H2020 basé sur l'innovation et l'aquaculture.

On a également évoqué les différentes possibilités dans le cadre de programmes de financement européen pour des projets semblables. C'est le cas des programmes : INTERREG MED (2nd appel à projets, SO 1.1 o 3.2), ENI CBC MED (Publication du cahier des charges-Avril 2017), ADRION INTERREG, H2020, ERASMUS + K2 - Création des capacités, IPA etc.

À fin d'avoir une organisation optimale, des explications sont données sur les modalités de développement et la présentation des dossiers de candidature.

VIII – RÉUNIONS 2017 Y COORDINATION ENTRE LES RÉGIONS

À l'avenir, la Task Force pourra s'organiser également avec l'aide de vidéoconférence, d'échanges par e-mail et autres moyens de communication virtuelle. Un groupe restreint de Régions pourra se centrer sur des dossiers/sujets spécifiques liés au calendrier d'actions prioritaires.

Il est également important de valoriser les diverses rencontres en Andalousie et en Sicile ou autres rencontres coïncident avec des manifestations ou conférences liées à la pêche.

Par rapport au calendrier, les rendez-vous les plus importants pour la Task Force sont les suivants:

- 22/23 février 2017 : 2nd appel à projet du programme Med + projets horizontaux ;
- Présentation d'une note technique (position politique) lors du prochain Bureau politique de la CRPM à Malte le 10 mars 2017 ;
- Vote du rapport Affronte lors de la réunion de la Commission « Pêche » le 22 mars 2017 ;
- Conférence ministérielle sur l'adoption de la "*Malta MedFish4Ever Declaration*" dans le but de définir des objectifs précis sur la pêche durable en Méditerranée, les 29/30 mars 2017 à Malte ;
- Prochaine réunion de la Task Force les 25/26 avril 2017 à Bruxelles dans le cadre des rencontres maritimes de la CRPM (approbation du rapport Affronte), de concert avec l'événement Seafood (à confirmer) ;
- Lancements éventuels de programmes de financement européen pour des projets en avril 2017. Par ex. ENI CBC MED (à confirmer) ;
- 4^{ème} Conférence des Ministres "*Our Ocean 2017*", les 5 et 6 octobre 2017 à Malte ;
- Réunions du projet Horizontal Interreg Med PANACEA et autres projets sur le thème de la pêche ;
- Forum MED PAN sur les AMP en novembre 2017 ;
- Conférence sur l'économie bleue organisée par l'UpM en présence de la DG MARE - probablement en Italie ou en France début novembre 2017 - Profiter de cette conférence pour introduire la thématique de la pêche ;
- Possibilité d'organiser une audition au Parlement européen au cours du premier trimestre 2018.